



## **"PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF"**

**26<sup>e</sup> RENCONTRE DES MILIEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ACP-UE**

**BRUXELLES, COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN, 5-7 JUILLET 2011**

**Le Comité économique et social européen (CESE), représentant des composantes économiques et sociales de la société civile organisée de l'Union européenne, a organisé la conférence "Promouvoir un développement durable et inclusif – 26<sup>e</sup> rencontre des milieux économiques et sociaux ACP-UE" à Bruxelles, Belgique, conformément au mandat que lui a conféré l'accord de Cotonou. Cette conférence a réuni des délégués des milieux économiques et sociaux de la plupart des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), des membres du CESE et des représentants des conseils économiques et sociaux des États membres de l'Union européenne et des pays ACP. Des représentants du Conseil des ministres ACP-UE, de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, de la Commission européenne, du secrétariat général du groupe des États ACP, d'institutions et d'organisations socioprofessionnelles européennes, africaines et internationales ont également participé à cette rencontre.**

### **DÉCLARATION FINALE**

#### **I. L'accord de Cotonou progresse, mais d'autres étapes seront nécessaires**

Les participants

1. se réjouissent de ce que l'accord révisé en 2010 prenne en compte l'importance croissante de l'intégration régionale dans les pays ACP et mette clairement en évidence l'interdépendance entre la sécurité et le développement;
2. notent que des approches communes de coopération entre l'UE et les pays ACP dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, la santé et la pêche durable ont été adoptées dans le cadre de l'accord révisé afin de contribuer davantage encore au développement durable, à la croissance et à la réduction de la pauvreté;
3. prennent acte de la reconnaissance conjointe du changement climatique comme un enjeu planétaire et de l'engagement à prendre davantage en compte le changement climatique en matière de coopération au développement; reconnaissent que, sur la base de l'accord de Cotonou, les pays ACP doivent être soutenus dans leurs efforts pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter; dans ce contexte, demandent que les pays développés respectent les engagements financiers qu'ils ont pris à la conférence de Cancún, de manière à garantir une transition équitable pour les pays ACP;

4. attirent l'attention sur les défis auxquels les pays ACP sont confrontés pour s'intégrer effectivement à l'économie mondiale et réclament la mise en place des stratégies de développement économique et programmes d'aide au commerce appropriés;
5. demandent aux autorités des pays ACP et de l'UE de prévoir l'inclusion des dispositions suivantes lors des futures révisions de l'accord de Cotonou:
  - renforcement des systèmes de protection sociale de manière à ce que tous les pays ACP disposent de systèmes universels de sécurité sociale;
  - mesures visant à améliorer la gouvernance fiscale;
  - sources de financement complémentaires et innovantes pour entreprendre des réformes structurelles;
  - efforts redoublés des autorités de l'UE et des pays ACP pour diffuser les informations relatives à l'accord de Cotonou et améliorer la consultation des acteurs non étatiques en les associant à un stade précoce à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de l'accord;
  - mise en œuvre de programmes efficaces de renforcement des capacités des acteurs non étatiques parallèlement à une simplification des procédures d'accès au financement de l'UE;
6. encouragent les acteurs non étatiques à:
  - intensifier leur efforts pour être associés davantage au processus de consultation et continuer à y contribuer;
  - continuer à s'organiser en plateformes et réseaux représentatifs au niveau national, régional et suprarégional, et tirer efficacement parti de ces interactions renforcées;
  - nouer davantage de contacts structurés avec leurs autorités nationales et les délégations de l'UE;
  - tendre vers l'autonomie économique des femmes ainsi que des formations professionnelles et des possibilités d'emploi à long terme pour les femmes.

## **II. Les défis mondiaux de la sécurité alimentaire**

### *Droit à l'alimentation et commerce*

#### Les participants

7. sont gravement préoccupés par le fait qu'un milliard de personnes souffrent toujours de la faim en 2011 et que le premier des objectifs du millénaire pour le développement – réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim – ne sera peut-être pas atteint;
8. déplorent le manque d'ambition du plan d'action adopté par les ministres de l'agriculture du G20 à Paris le 23 juin 2011 et regrette que les contributions de la société civile n'aient pas été suffisamment prises en compte;
9. font toutefois observer que le "système d'alerte précoce" à mettre en place devrait garantir davantage de transparence sur les marchés des produits de base et contribuer ainsi à la maîtrise de la volatilité des prix;

10. invitent instamment la communauté internationale à adopter un cadre inspiré des droits de l'homme pour mettre en place un droit universel à l'alimentation, conformément à l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et à l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
11. invitent les gouvernements des pays ACP à adopter une législation et des stratégies nationales en matière de droit à l'alimentation et à mettre en place les mécanismes institutionnels appropriés afin de garantir une alimentation sûre et nutritive à leur population;
12. conformément aux directives de la FAO, approuvent la création de filets de sécurité alimentaire grâce à un mécanisme mondial de réassurance garanti par les institutions financières internationales. Il faut que les autorités et institutions nationales soient en mesure de prémunir leur population des effets de la variabilité croissante des prix alimentaires;
13. souhaitent que des mesures soient prises afin de réduire la spéculation sur les marchés agricoles découlant de la montée en puissance des produits dérivés sur ces marchés;
14. partagent avec M. Olivier De Schutter, rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, l'opinion selon laquelle il convient, en matière de commerce international, de reconnaître la spécificité des produits agricoles, au lieu de les considérer comme des marchandises comme les autres;
15. conviennent par conséquent avec M. De Schutter qu'il faut que "des flexibilités suffisantes soient reconnues aux pays en développement, en particulier afin que ceux-ci conservent les moyens de protéger leurs agriculteurs contre la concurrence qui leur est faite par les producteurs des pays industrialisés"; à cette fin, ils encouragent les pays en développement à recourir aux dispositions de traitement spécial et différencié qui les aideront à protéger leurs marchés de denrées alimentaires;
16. invitent l'OMC et l'UE à veiller à ce que les réformes du commerce et les négociations commerciales avec les pays ACP tiennent dûment compte de la nécessité d'aider ces pays à réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier parmi les femmes, les jeunes et d'autres groupes de population;
17. invitent l'UE à fournir des ressources complémentaires pour l'aide au commerce afin de renforcer la capacité de production des pays en développement et leur aptitude à s'engager dans le commerce international des produits alimentaires et à en récolter les bénéfices;
18. demandent un accroissement de l'assistance technique et du renforcement des capacités pour aider les pays en développement à se conformer aux réglementations et aux normes relatives aux produits agricoles et alimentaires;
19. invitent en outre la communauté internationale et l'UE à encourager l'intégration régionale ainsi que le commerce et la coopération Sud-Sud par le respect et la promotion des groupements économiques régionaux.

*Comment promouvoir l'agriculture dans les pays en développement?*

Les participants

20. invitent l'UE à accroître son soutien financier au secteur de l'agriculture par le biais de son aide au développement en faveur des pays ACP;

21. soulignent que l'UE devrait assister les pays ACP et leur fournir une expertise technique, par exemple en ce qui concerne des semences de qualité adaptées aux conditions locales, ainsi que des engrais appropriés, l'irrigation et des techniques de culture adéquates, des médicaments et services vétérinaires, l'accès au marché et l'amélioration de la fourniture de services d'extension agricole aux petits agriculteurs et à leurs organisations;
22. soulignent que les pays en développement doivent augmenter la part de leur budget national consacrée à l'agriculture et demandent aux gouvernements de ces pays d'allouer au moins 10 % du budget national à l'agriculture et au développement rural, conformément à l'engagement pris par les pays d'Afrique à Maputo en 2003;
23. font observer que la sécurité alimentaire commence par la promotion du développement de l'agriculture dans les pays en développement; déplorent que la capacité agricole ait eu à souffrir d'un sous-investissement ces dernières années, en particulier en ce qui concerne la production par des petits exploitants, et insistent sur la nécessité de ralentir la migration des campagnes vers les villes;
24. sont favorables aux politiques agricoles publiques promouvant les marchés locaux et régionaux;
25. se réjouissent du renouvellement réussi des politiques agricoles dans des pays tels que le Ghana, le Malawi et le Rwanda, et recommandent que ce succès soit reproduit dans d'autres pays ACP;
26. réclament une réglementation commerciale transparente et le développement d'institutions financières rurales de manière à soutenir une agriculture durable;
27. soulignent que la préservation de l'environnement et l'atténuation des effets du changement climatique doivent être des préoccupations majeures de la politique agricole; cela implique que les politiques agricoles, l'aide au développement et les investissements promeuvent des systèmes agricoles polluant le moins possible, garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles essentielles et assurant la diversité des espèces et des écosystèmes;
28. insistent sur la nécessité de perfectionner les infrastructures de stockage et de transport des produits agricoles afin de réduire les pertes après production et d'améliorer la commercialisation sur les marchés locaux.

*Comment résoudre le problème de l'accaparement des terres?*

Les participants

29. font part de leurs préoccupations concernant le recours grandissant à l'accaparement des terres agricoles par le secteur financier qui parie ainsi sur la rentabilité croissante du commerce de produits alimentaires à l'avenir, et par des pays étrangers souhaitant garantir la production alimentaire pour leur population, d'une manière préjudiciable aux communautés locales;
30. demandent aux gouvernements des pays ACP de contrôler les transferts de terres à d'importants investisseurs nationaux et internationaux ou à des gouvernements étrangers;
31. soulignent que les négociations relatives aux accords d'investissement doivent être transparentes et associer les communautés locales et les partenaires sociaux;

32. mettent l'accent sur la nécessité d'utiliser les revenus générés par ces accords d'investissement au bénéfice des communautés locales et de prévoir en parallèle des évaluations d'impact et un suivi;
33. insistent pour que ces investissements tiennent pleinement compte des préoccupations environnementales et fassent l'objet d'analyses d'impact préalables;
34. sont favorables aux *Directives volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure des terres et des autres ressources naturelles*, actuellement élaborées par la FAO, et invitent les gouvernements des pays ACP à faire usage de ces directives pour appuyer et renforcer les processus politiques nationaux et régionaux.

#### *Soutien des organisations d'agriculteurs et de travailleurs ruraux*

##### Les participants

35. invitent instamment les gouvernements des pays en développement à mieux intégrer les organisations d'agriculteurs et de travailleurs ruraux dans les processus décisionnels qui les concernent et à leur donner accès à des statistiques agricoles et données de marché pour les aider à prendre des décisions en matière d'investissements et de production;
36. demandent à l'Union européenne de faire de la participation de la société civile, en particulier des organisations d'agriculteurs et de travailleurs ruraux, au processus décisionnel l'un des critères permettant d'évaluer la bonne gouvernance d'un pays;
37. estiment que les fonds internationaux et européens devraient viser principalement à renforcer les capacités des organisations d'agriculteurs et de travailleurs ruraux, de manière à promouvoir des structures plus professionnelles dans ces secteurs;
38. invitent l'UE à accroître la flexibilité des règles relatives au financement et à assurer la formation des organisations d'agriculteurs et de travailleurs ruraux sur la manière d'accéder au financement international;
39. font observer que les femmes contribuent sensiblement à la production agricole mais sont confrontées à de nombreux obstacles qui limitent leur capacité à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle au sein de leur ménage et de leur communauté; invitent instamment les pays ACP à garantir aux femmes un accès équitable et illimité aux moyens de production, y compris le droit à posséder des terres et à en hériter ainsi que le droit d'accéder à la terre et au crédit abordable;
40. manifestent leur soutien aux organisations de consommateurs et à la création d'un dialogue entre les consommateurs et les agriculteurs visant à promouvoir les intérêts des deux parties;
41. demandent aux organisations internationales d'élaborer des programmes spécifiques pour les femmes des zones rurales et à s'assurer que les femmes soient au centre de l'action pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
42. demandent que les jeunes agriculteurs bénéficient d'une attention particulière grâce à des politiques nationales spécifiques et à l'établissement de centres et de programmes de formation qui leur permettront d'exercer une activité indépendante, leur donneront accès au crédit abordable et promouvoir leur intégration dans la vie active des zones rurales.

### **III. La politique de développement renouvelée de l'UE centrée sur l'éradication de la pauvreté ainsi qu'un développement plus inclusif et durable**

#### Les participants

43. constatent que les dispositions du traité de Lisbonne accordent davantage d'importance à l'éradication de la pauvreté, l'un des objectifs principaux de la coopération au développement et de l'action extérieure de l'UE, et que l'éradication de la pauvreté figure en bonne place parmi les valeurs et politiques générales devant être défendues et promues par l'UE;
44. accueillent favorablement le changement positif introduit par le traité, s'agissant de l'engagement renforcé de l'UE à promouvoir la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD), qui implique que toutes les politiques de l'UE – tant externes qu'internes – doivent être cohérentes avec la politique de développement de l'Union;
45. eu égard aux changements récents apportés à l'organisation et au fonctionnement des services de relations extérieures de l'UE, déplorent qu'il n'y ait actuellement pas, au sein du service européen pour l'action extérieure et de la direction générale de la Commission chargée de la programmation du développement (DEVCO), de "guichet unique" pour les pays ACP en tant que groupe;
46. notent que la Commission présentera avant la fin 2011 une communication sur une politique modernisée de l'UE en faveur du développement, qui se concentrera sur l'incidence et l'efficacité de l'aide européenne, l'encouragement d'une croissance plus inclusive, la promotion d'un développement durable et l'obtention de résultats permanents, en particulier en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, mais font observer que cette proposition est élaborée à un moment difficile caractérisé par des crises économiques, environnementales et alimentaires, qui accentueront nettement le défi;
47. conviennent qu'une croissance et un développement économiquement inclusifs et durables, basés sur l'Agenda pour le travail décent, sont les pierres angulaires de toute politique de développement et constituent des préalables importants à l'éradication de la pauvreté; l'amélioration du potentiel de croissance est dès lors nécessaire pour accroître les perspectives d'emploi de qualité et les revenus dans les pays en développement;
48. soulignent que la croissance, à condition d'être complétée effectivement par une dimension sociale, produit un effet beaucoup plus puissant en matière d'éradication de la pauvreté;
49. demandent que l'aide de l'UE devienne un outil d'habilitation aidant les pays en développement à sortir de la pauvreté; estiment à cet égard que les principaux domaines d'action pourraient être les suivants:
  - amélioration de la gouvernance fiscale pour garantir une capacité financière minimale;
  - meilleure application de la loi, mettant en particulier l'accent sur les questions sociales et la mise en œuvre des normes de travail de l'OIT;
  - investissement dans les secteurs liés à l'agriculture;
  - investissement dans l'éducation publique et la formation professionnelle;
  - amélioration de l'accès aux services de santé en conformité avec les objectifs du millénaire pour le développement;
  - promotion du dialogue social et civil et de la notion de soutien à une société civile démocratique et organisée

- promotion du leadership féminin et des jeunes, de l'autonomie économique des femmes et d'un environnement de travail stable pour celles-ci;
- 50. considèrent qu'il est de la plus haute importance, pour contribuer au renforcement de l'efficacité et de l'impact de l'aide, de combler les lacunes et d'éviter le chevauchement des efforts des donateurs, d'améliorer la prévisibilité et la transparence de l'aide et de se concentrer davantage sur les résultats concrets, la responsabilité des gouvernements et la participation des acteurs non étatiques au dialogue politique sur les politiques du développement;
- 51. demandent que le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui se tiendra du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011 à Busan (Corée), continue à progresser et convienne d'un programme ambitieux dans ce domaine;
- 52. rappellent que dans les pays en développement, la croissance du PIB générée par l'agriculture a une action qui peut être jusqu'à quatre fois plus efficace sur la réduction de la pauvreté que la croissance générée par d'autres secteurs; l'aide à l'agriculture dans le cadre de la politique de développement de l'UE doit dès lors être intensifiée;
- 53. reconnaissent qu'il importe de s'attaquer aux effets du changement climatique et à la protection de la biodiversité grâce à une nouvelle politique de développement mais insistent pour que l'éradication de la pauvreté reste une priorité;
- 54. rappellent que l'adaptation aux effets négatifs du changement climatique devient une nécessité pour bon nombre de sociétés; parmi elles, celles de plusieurs États ACP courent un risque élevé d'être gravement touchées;
- 55. soulignent qu'il est urgent de renforcer les capacités institutionnelles de gestion environnementale au niveau national et local des pays en développement, de manière à ce que des investissements plus ciblés puissent être réalisés dans la gestion durable des ressources naturelles pour protéger la biodiversité;
- 56. notent que l'accès aux sources d'énergie durables et des prix abordables de l'énergie constituent un véritable enjeu pour les pays ACP; ils sont favorables aux instruments existants visant à soutenir les pays ACP dans leurs efforts, mais soulignent la nécessité de veiller à ce que des moyens appropriés soient mis en place pour consulter les acteurs non étatiques afin que ceux-ci puissent contribuer à la conception et à la mise en œuvre de cette politique;
- 57. demandent le développement de meilleures politiques pour promouvoir des emplois décents et verts dans le domaine de l'énergie;
- 58. appuient les initiatives de l'OIT visant à introduire et à mettre en œuvre un socle de protection sociale dans les pays ACP afin de protéger et d'autonomiser les groupes les plus défavorisés et vulnérables de la société, y compris les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les travailleurs de l'économie informelle.

**IV. Les négociations sur les APE doivent se poursuivre, mais une attention particulière doit être accordée aux éléments suivants:**

Les participants

- 59. constatent qu'à ce jour, peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne la négociation de nouveaux accords de partenariat économique entre l'UE et les pays d'Afrique;

60. soulignent la nécessité d'entamer des réflexions sur d'éventuels scénarios de remplacement des APE au cas où les négociations d'APE globaux ne seraient pas couronnées de succès;
61. estiment qu'un engagement politique fort est nécessaire pour signer les APE intérimaires mais aussi que ces derniers ne doivent pas entraver la poursuite des négociations en vue de conclure des APE globaux; ils recommandent toutefois de respecter à cet égard certaines conditions, de manière à ce que les différentes capacités des pays ACP et leur droit à poursuivre les négociations à un rythme approprié soient pris en compte;
62. réclament des mesures d'accompagnement adéquates pour garantir une mise en œuvre réussie des APE; celles-ci devraient prévoir notamment la restructuration des industries des pays ACP en vue d'assurer la diversification de la production, la résilience économique et l'accroissement des niveaux d'exportation des produits transformés, le développement des infrastructures, la modernisation du secteur agricole, le développement des ressources humaines, l'amélioration de la gouvernance administrative et économique et la réforme des règles d'origine;
63. demandent que soit garantie la disponibilité de ressources financières suffisantes en provenance du dixième Fonds européen de développement (FED), du programme "Aide au commerce", du budget de l'UE et de ceux de ses États membres;
64. approuvent la création des paquets régionaux d'aide au commerce visant à soutenir l'intégration régionale;
65. demandent que les APE prévoient des dispositions économiques, sociales et environnementales et l'assistance technique adéquate qui permettraient d'exploiter leur potentiel de développement et d'obtenir des résultats plus durables;
66. soulignent qu'une attention particulière devrait être accordée à l'éducation et à la formation, qui sont les principales conditions préalables à une meilleure employabilité et à la création d'emplois de qualité, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre future des APE;
67. demandent que la formation professionnelle dans le secteur de l'agriculture ainsi que les politiques d'intégration et d'emploi tiennent compte de la situation particulière des femmes;
68. insistent pour que les milieux économiques et sociaux ainsi que les autres acteurs non étatiques soient effectivement consultés et associés aux négociations sur les APE et aux processus de révision;
69. saluent les progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre de l'APE Cariforum-CE, en particulier en ce qui concerne la création et le fonctionnement du comité consultatif Cariforum-CE;
70. demandent que les futurs APE complets, à l'instar de l'APE Cariforum-CE, comportent des dispositions institutionnelles pour la participation d'acteurs non gouvernementaux au suivi de leur mise en œuvre (sous la forme de comités consultatifs de la société civile).

## **V. L'approche participative**

### Les participants

71. soutiennent avec force que les objectifs du millénaire pour le développement restent une référence essentielle pour les organisations de la société civile des pays ACP et de l'UE;



72. soulignent que les organisations de la société civile doivent veiller à ce que ces objectifs continuent à figurer parmi les principales priorités du pouvoir politique dans les États ACP et l'UE;
  73. insistent sur le rôle primordial de l'approche participative (inclusive, ascendante) dans la gouvernance démocratique;
  74. invitent les États ACP et l'UE à associer les organisations de la société civile à de véritables consultations sur les projets de législation, les décisions gouvernementales ou les stratégies concernant en particulier des questions économiques, sociales, agricoles ou environnementales, y compris la question de l'égalité des sexes;
  75. recommandent que le niveau de dialogue entre chaque gouvernement d'un pays ACP et sa société civile nationale soit un critère essentiel pour l'UE lorsqu'il s'agit d'évaluer le respect de la démocratie dans chacun des pays ACP et attirent l'attention sur le rôle pouvant être joué par les parlements nationaux des pays ACP s'agissant de contribuer à la bonne gouvernance;
  76. se réjouissent des résultats du programme de la Commission européenne "Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement" et demandent que ses moyens financiers soient étendus;
  77. encouragent l'établissement ou le renforcement de plateformes et de réseaux d'acteurs non étatiques, y compris les conseils économiques et sociaux, dans chacun des pays ACP ou au niveau régional et continental;
  78. accueillent favorablement la création de la Fédération panafricaine des agriculteurs et invitent l'UE à soutenir leur développement;
  79. recommandent que d'autres organisations socioprofessionnelles mettent en place et consolident des structures semblables au niveau régional afin de promouvoir l'intégration régionale, également dans les Caraïbes et le Pacifique;
  80. font part de leur espoir que le Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine (ECOSOCC) devienne un organe consultatif à part entière de l'Union africaine;
  81. rappellent l'importance cruciale du dialogue social dans toute démocratie participative qui fonctionne, insistent sur la nécessité d'améliorer les capacités des partenaires sociaux dans les pays ACP et invitent l'UE à leur apporter son aide, en coopération avec l'OIT.
-